

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 NOVEMBRE

Programme des modérés

On annonçait depuis quelque temps que M. Léon Say était décidé à profiter de la première occasion qui se présenterait pour prononcer un discours dans lequel il exposerait le programme politique des républicains modérés ou du moins de ceux d'entre eux qui consentiraient à suivre ses conseils. Cette occasion lui a été donnée jeudi soir. Le *Journal des Débats* offrait à ses collaborateurs élus députés un banquet à l'issue duquel M. Léon Say a prononcé ce qu'on appelait autrefois un « discours monstre », au temps où les orateurs politiques ne parlaient pas pour ne rien dire et pour masquer sous l'abondance de paroles l'indigence des idées.

Constatons d'abord pour n'avoir point à y revenir que le discours est très substantiel, que sa forme est souvent éloquent, que c'est l'exposé sérieux de la politique sérieuse. Il s'y rencontre bien quelques attaques peu justifiées à l'adresse des conservateurs et une certaine tendance, assez naturelle d'ailleurs, à exagérer le rôle et l'importance des modérés. Mais on aurait mauvaise grâce à chercher chicane à l'orateur sur ce chapitre. Il nous paraît beaucoup plus utile d'examiner la politique qu'il a exposée.

Le programme de M. Léon Say se peut résumer ainsi :

1° Politique inspirée de principes assez larges pour représenter exactement l'esprit de la nation et devenir un gouvernement véritablement national.

2° Esprit de tolérance et de modération dans toutes les branches de l'administration, s'affirmant notamment par la réinstallation des Sœurs dans les hôpitaux d'où elles ont été chassées.

3° Adoucissement dans l'application de la loi scolaire. Renoncement aux laïcisations à outrance et respect, à cet égard, des vœux émis par les conseils municipaux.

4° Appliquer la loi militaire de telle façon que son fonctionnement ne menace pas le progrès intellectuel de la nation et ne mette pas entrave au recrutement du clergé. Dispenser notamment de l'étude des armes ceux qui, en temps de guerre, n'auront point à s'en servir.

5° Renonciation aux ministères dits de concentration. Constitution de cabinets fondés sur des principes et ayant une politique déterminée.

6° Étude approfondie de la situation financière, en vue de rétablir d'abord l'équilibre des finances. Ne pas augmenter l'impôt direct et, en particulier, repousser l'impôt sur le revenu. Remaniement de la législation fiscale sur les boissons.

7° Réforme de la procédure.

8° Rétablissement de l'autorité gouvernementale sur les fonctionnaires.

9° Respect de la liberté de la presse.

10° Maintien du droit d'interpellation, tout en le réglementant de façon à empêcher les abus.

11° Ne pas procéder à des invalidations systématiques.

Ce programme est trop touffu pour que nous puissions entreprendre de le discuter ici point par point. Il s'agit d'ailleurs de savoir s'il est particulier à M. Léon Say ou s'il est assuré du concours de ses amis. Nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître qu'il constitue tout au moins un système qu'on peut discuter et une politique qui serait à tous égards préférable à la politique pratiquée jusqu'ici. Le centre-gauche saura-t-il vouloir ce qu'il veut ? Aura-t-il l'énergie nécessaire pour imposer sa politique ? Groupera-t-il autour de lui une majorité suffisante ? Autant de questions dont nous ne pouvons attendre la solution que de l'avenir.

ERNEST BAUDOIN.

La Démission de M. Krantz

Malgré les instances de M. Carnot, l'amiral Krantz a cru devoir maintenir sa démission, les propositions qu'il avait faites au sujet d'une demande de crédits supplémentaires en vue de renforcer les effectifs du Tonkin n'ayant pu être approuvées par le Conseil des Ministres, qui s'est prononcé, au contraire, pour une diminution du corps d'occupation.

D'autre part, le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, soutenu par tous les membres du gouvernement, demandait l'abrogation de la circulaire ministérielle de 1888, relative à l'organisation des pouvoirs en Indo-Chine. Conformément aux instructions contenues dans cette circulaire, le gouverneur général de l'Indo-Chine déléguait ses pouvoirs militaires au général commandant les troupes en Indo-Chine.

M. Etienne réclamait l'abrogation de ses dispositions antérieures à la séparation de la marine et des colonies, en faisant valoir qu'elles mettaient le gouverneur général dans une position difficile et lui enlevaient toute autorité sur les troupes. L'amiral Krantz ne crut pas pouvoir donner satisfaction à M. Etienne. Ainsi le sous-secrétaire d'Etat aux colonies s'abstint d'assister aux dernières séances du Conseil.

Le successeur de M. Krantz n'est pas encore désigné, on a mis en avant les noms de M. Barbey, ancien ministre, et de M. Valon, un nouveau député ; mais il est plus probable que M. Tirard fera l'intérim. L'honorable président du conseil ne se croit pas au-dessous de cette tâche ; peut-être les marins sont-ils d'un autre avis.

Tirant la synthèse du fait qui préside, nous dirons que la résolution prise par le gouvernement équivaut à l'abandon du Tonkin. Voilà donc l'incohérence des gouvernants qui recommence à produire ses effets.

LA JOURNÉE DU 12

La Chambre se réunit demain mardi 12 novembre.

Les comités républicains révisionnistes, patriotes et socialistes de Montmartre (section de Clignancourt) porteront une adresse au président de la Chambre, pour protester contre l'atteinte qui a été portée au suffrage universel,

par suite de la proclamation de Joffrin comme député, quand le général Boulanger est le véritable élu de Clignancourt.

Les comités de Montmartre seront mardi 12 novembre, place de la Concorde, à une heure.

Plusieurs journaux croient pouvoir préciser et dire que les boulangistes préparent une manifestation à grand tapage.

Saint-Denis descendra devant le Palais-Bourbon, M. Revest en tête ; Saint-Ouen avec la partie blanquiste de son Conseil municipal ; d'autres communes suivront leur exemple.

Les manifestants se réuniront sur cinq points différents et opéreront leur jonction à un endroit qui est, bien entendu, encore inconnu.

Ils marcheront en silence, sous la conduite des membres du Comité national. Les députés seront revêtus de leurs insignes. Devant le Palais-Bourbon, les comités montmartrois se détacheront et se tiendront à la tête de la manifestation. Cinq délégués pénétreront alors dans la Chambre pour remettre au président une lettre protestant contre la proclamation de M. Joffrin.

On remarque le soin que prennent les boulangistes d'annoncer à l'avance leur manifestation.

La manifestation projetée pour la rentrée de la Chambre par les groupes boulangistes préoccupe le gouvernement. M. Constans a déclaré, paraît-il, à ses collègues, au conseil des ministres, qu'il ferait respecter l'ordre. Néanmoins, si, ainsi qu'on l'a annoncé, les possibilistes se rendent sur la place de la Concorde, des incidents sont à prévoir.

Dans un certain nombre d'arrondissements de Paris, et notamment dans le dix-huitième, des émissaires boulangistes, depuis quelques jours, se livrent à une propagande active en vue de recruter des adhérents à la manifestation projetée pour demain mardi.

Ces envoyés s'efforcent de créer une certaine agitation. De nombreux conciliabules sont tenus chez des débitants de vin.

Les ouvriers sans travail et, en général, les malheureux sans asile sont embauchés pour la manifestation du 12 ; mais c'est surtout aux camelots que l'on s'adresse de préférence. Ce sont eux qui formeront le gros des manifestants du 12.

Les possibilistes paraissent décidés à entrer en lice pour empêcher les boulangistes de manifester.

Les blanquistes font connaître qu'ils interviendront à leur tour pour s'opposer aux possibilistes.

Les plus grands efforts sont faits auprès des uns et des autres pour qu'ils s'abstiennent de manifester.

Les plus grands efforts sont faits auprès des uns et des autres pour qu'ils s'abstiennent de manifester. Les plus grands efforts sont faits auprès des uns et des autres pour qu'ils s'abstiennent de manifester.

M. Joffrin qu'on disait mort, ira au contraire demain mardi au Palais-Bourbon et il a

soin d'avertir le public qu'il sera armé d'un revolver.

Pour peu que M. Déroulède apporte sa canardière, il y aura du bruit sur le quai.

Ils vont bien les nouveaux législateurs.

L'état d'esprit du général Boulanger

Un des partisans les plus ardents du général, M. Théodore Cahu, a adressé de Saint-Héliér, au *Figaro*, une lettre qui mérite attention. M. Cahu résume ainsi une entrevue qu'il a eue avec le général :

« Tel le général était avant les élections, tel je l'ai vu la semaine dernière, tel je l'ai retrouvé aujourd'hui. Pour quiconque le connaît peu, sa quiétude, sa philosophie pourraient sembler extraordinaires après les événements qui viennent de se passer, mais ses amis savent quelle confiance singulière, absolue, je suis presque tenté de dire « absurde », il a dans l'avenir.

« C'est en cela qu'il faut chercher les causes de la tranquillité avec laquelle il accepte la défaite du jour.

« — On a voulu faire du boulangisme sans moi, dit-il, on n'a pas réussi. On va encore essayer, mais on ne réussira pas davantage. Et il se produira en ma faveur une réaction d'autant plus violente qu'aujourd'hui mes adversaires me croient plus abattu.

LA HAUTE COUR

« Le général entra dans quelques détails que je ne puis reproduire aujourd'hui, mais qui seront connus dans un avenir très prochain, car sans dire ce dont il s'agit—je ne suis pas autorisé à le faire—je puis commettre l'indiscrétion d'apprendre que tout n'est pas terminé avec le procès de la Haute Cour. M. de Beaurepaire aura peut-être l'occasion de siéger de nouveau, s'il est encore à cette époque procureur général.

LES PRÉVISIONS DU GÉNÉRAL

« Puis le général continua :
« — Je n'ai pas voulu être la cause d'une révolution, j'ai reculé devant le sang qui pouvait être versé à cause de moi. Je ne le regretterai jamais, quoiqu'il m'arrive.

« Notre plus grande faute en politique a été de croire au succès complet de la cause révisionniste dès les premières élections, et de faire partager cette confiance aux électeurs. Aussi, aujourd'hui, on nous considère comme irrévocablement battus. Si, au lieu de cela, nous avions dit : — Nous sommes dix-sept à la Chambre, nous reviendrons cinquante, on nous considérerait comme des vainqueurs.

« Ensuite, le général semble décidé à n'agir désormais que sous son initiative, à n'en faire qu'à sa tête et surtout à reprendre la tactique qui lui a toujours réussi, marcher de l'avant et provoquer les événements au lieu de les attendre.

« Si le boulangisme est mort, il le verra bien, mais s'il n'est qu'endormi, ce sera sans doute le meilleur moyen de le réveiller.

UNE CONVERSION

« Entre temps, M. Delahaye, député d'Indre-et-Loire, a déclaré que, sans rien renier ni re-

gretter de son passé monarchique, il pensait avoir perdu son temps en criant : « A bas la République ! » aux oreilles de gens, dont la majorité ne veut, à aucun prix, changer de gouvernement, et dont la minorité ne peut s'entendre pour remplacer la République.

» Il doute pourtant que la République soit définitivement fondée, parce que les excès des républicains l'épuisent tous les jours. Il constate seulement que les conservateurs s'y habituent. Que serait-ce, dit-il, si la République, au lieu d'être une arme toujours tournée contre la moitié des Français, s'était efforcée, comme tous les gouvernements qui désirent n'être plus discutés, de devenir le lien de tous les intérêts, de toutes les opinions, de toutes les croyances !

» — Alors, malgré l'échec du général Boulanger, vous resterez, à la Chambre, sur le terrain de la République ?

» — Très fermement, quoi qu'on en dise. J'ai été élu contre un républicain, non pour renverser la République, mais pour travailler à l'améliorer, s'il est possible, à la rendre habitable pour tous les bons citoyens. Je resterai fidèle à mon mandat. Cela me sera d'autant plus facile que je ne vois pas de politique, dans les épreuves que traverse la France, à la fois plus pratique et plus patriotique.

» Il me semble que les hommes de ma génération seraient aussi coupables que maladroits d'abandonner la défense de graves intérêts moraux et matériels, qui ne peuvent plus attendre notre secours, sous prétexte qu'ils ne les défendent pas dans une monarchie.

» M. Delahaye a ajouté qu'il ne ferait partie d'aucun groupe afin de bien garder son indépendance. Puis, interrogé sur la question des intérêts religieux, M. Delahaye a fait les déclarations suivantes.

LA RÉPUBLIQUE ET LA RELIGION

» C'est la liberté que MM. Naquet et La-guerre défendent le jour où je défendrai des croyances qu'ils ne partagent pas et qui me tiennent au cœur. C'est la religion de la liberté, si je puis ainsi parler, qui peut seule rapprocher des hommes comme M. Naquet et comme moi, qui, venant de pôles différents, doivent pourtant chercher à s'entendre, dans l'intérêt de la patrie commune.

» La République n'a plus qu'un moyen de se rejuvenir chez nous : c'est de modifier sa foi religieuse.

» — Elle doit devenir vraiment neutre, comme elle l'est en Amérique, c'est-à-dire laisser à toute religion, comme à toute autre association, la liberté de se développer comme elle l'entend, sans autre limite que l'indépendance de l'État. Voilà une idée qui m'est chère et que je soutiendrai aussi souvent que j'en aurai l'occasion. La religion, école de respect, de résignation et d'héroïsme, n'a jamais fait de

mal à un peuple. La preuve, c'est que tous les peuples en ont une. »

INFORMATIONS

L'ÉLECTION DE M. CLÉMENCEAU

Les couloirs du Palais-Bourbon ont commencé à reprendre quelque animation dès le jour même où agonisait l'Exposition. On s'occupe beaucoup dans les conciliabules parlementaires de l'élection de M. Clémenceau. Il paraît que de nombreuses protestations sont parvenues contre cette élection; certains adversaires de M. Clémenceau parlent même de la possibilité d'une invalidation. Si M. Clémenceau était conservateur, nous n'aurions aucun doute sur la solution. Mais....

LES EXPOSITIONS

Voici le relevé récapitulatif et comparatif des tickets ou sommes équivalentes perçus aux Expositions de 1867, 1878 et 1889 :

1867	8.407.209
1878	42.623.847
1889	28.149.353

En 1889, la moyenne journalière des visiteurs qui sont entrés dans l'Exposition a été de 137,289; celle des tickets perçus, de 152,158.

INDEMNITÉS AUX JURÉS

En raison de la longueur des assises des Côtes-du-Nord cette année et du nombre énorme des affaires à juger, les jurés viennent d'adresser leurs doléances au ministre de la justice.

Ils expriment le vœu que la loi soit révisée et qu'une allocation journalière, en rapport avec les frais qui leur incombent, soit accordée aux jurés.

Il est certain que cette allocation se justifierait mieux que le traitement illégal dont les conseillers municipaux de Paris se gratifient.

Nos députés ne se sont-ils pas alloués 25 fr. par jour ? Pourquoi les déplacements des jurés ne seraient-ils pas plus élevés ?

Le maréchal de Mac-Mahon et la maréchale, duchesse de Magenta, rentrent dans quelques jours à Paris. Le maréchal met la dernière main à ses mémoires, qui seront complètement achevés au mois de janvier prochain. Malheureusement, cette œuvre d'une si haute valeur historique et militaire ne sera pas livrée à la publicité. Elle ne sera tirée qu'à six exemplaires autographiés, l'un pour l'auteur, les autres pour la maréchale, pour leurs fils, Patrice, Eugène et Emmanuel de Mac-Mahon, et leur fille, la comtesse de Piennes.

Le prince Oscar Bernadotte, second fils du roi de Suède, dont on parla tant au moment

de son mariage avec M^{lle} Ebba Munck, vient de sauver deux marins qui se noyaient.

Il était à une fenêtre de sa villa de Karls-krona, quand il vit une petite barque qui chavirait; il se jeta immédiatement tout habillé à l'eau et put ramener à la rive les deux matelots qui montaient la barque.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Suivant une lettre de Strasbourg, l'état-major général allemand vient de décider que le 13^e régiment de hussards, dont le roi Humbert est le chef, ira tenir garnison en Alsace, à Sarrebourg. Cette décision très inattendue et inexplicable, puisque le régiment permute sans raisons avec le 7^e uhlans, ajoute le correspondant, obligera le roi Humbert à aller en Alsace à son prochain voyage en Allemagne.

Le correspondant du Times à Vienne télégraphie que le comte Herbert de Bismarck, qui est attendu à Pesth, verra M. Tisza et le comte Kalnoky et aura une audience de l'empereur. Le ministre allemand exposera les résultats de la visite de Guillaume II à Constantinople.

Ces résultats seraient les suivants : Sans s'étendre sur aucune question spéciale, Guillaume s'est appliqué à convaincre le sultan des vœux pacifiques de la triple alliance, et il y aurait réussi. On espère donc voir s'améliorer les relations de la Turquie et de l'Autriche-Hongrie. Jusqu'à présent le gouvernement ottoman était porté à regarder d'un œil soupçonneux la politique de la puissance dont les troupes occupent la Bosnie et l'Herzégovine.

On assure également que, dans ses entretiens avec le grand vizir, le comte Herbert n'a fait au sujet de la Bulgarie ou de la question crétoise, aucune proposition de nature à engager le moins le cabinet de Berlin.

On lit dans les *Nouvelles politiques* de Berlin :

« Nous apprenons de source très autorisée qu'un rapprochement certain et sérieux s'est opéré entre la Russie et l'Allemagne. Nous en aurons bientôt les preuves. Il est bien entendu que la Russie reprendrait sa liberté d'action dans le cas où la politique de l'Allemagne cesserait d'être pacifique. »

La diplomatie de M. de Bismarck continue donc la série de ses triomphes.

DE PLUS FORT EN PLUS FORT

Plus fort que la poudre sans fumée.

A Vienne, on vient d'inventer une poudre qui donne une fumée tellement épaisse qu'au bout de dix minutes tout combat est devenu impossible.

A Saint-Petersbourg, on a inventé des balles nickelées qui ont, paraît-il, l'avantage de tuer de suite si la blessure est dangereuse et de rendre la cicatrisation très prompte si la blessure est légère.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

BARREAU DE SAUMUR

Le tableau des Avocats près les tribunaux civil, correctionnel et de commerce de Saumur est ainsi composé pour l'année judiciaire 1889-1890 :

MM. de la Vèze, Henri.

Richard, Louis.

Boisson, Albert.

Breton, Eugène.

Renault, Léon.

Mabille du Chêne, Gaëtan.

M. de la Vèze a été élu *bâtonnier* et M. Richard *secrétaire-trésorier*.

LA RÉUNION NAUTIQUE

Hier, malgré un temps très incertain, les quelques courses de la Société nautique ont été suivies avec beaucoup d'intérêt par les Saumurois, toujours avides de ce genre de sport.

On regrette même que pendant la belle saison ces jeunes gens ne prennent pas plus souvent leurs ébats en public, car vraiment dans la saison actuelle leurs succès pourraient bien donner prise aux bronchites, en raison du peu de clémence de leur piste.

En somme, la réunion d'hier est d'un bon augure pour l'avenir et ne peut manquer d'apporter à la Société nautique bon nombre de nouvelles souscriptions.

L'INSPECTION DES CHEMINS DE FER

Avant-hier soir, M. le directeur des chemins de fer de l'État, accompagné du colonel Henry, et de plusieurs ingénieurs de la section technique des chemins de fer, sont arrivés à Saumur, par train spécial, à 5 heures 27 minutes.

Après avoir visité les gares, dit la *Petite France*, ces messieurs ont passé une sévère revue du matériel nécessaire en cas de mobilisation.

Officiers et ingénieurs, continuant leur inspection, sont repartis hier matin, à 9 heures 50 minutes, dans la direction de Bordeaux.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Eugène Foucher, serrurier, et Blanche Pavier, sans profession, tous deux de Saumur.

Paul Cossevin (veuf), employé de chemin de fer, et Joséphine Barthélemy, sans profession, tous deux de Saumur.

AVEU SUPRÊME

Avant de quitter M^{me} Lebrouffais, Norbert l'avait instamment priée de ne parler à personne de la restitution qu'il venait de lui faire et la veuve avait juré ses grands dieux qu'elle serait muette comme la tombe.

Aussi, à peine Norbert parti, se hâta-t-elle de tout raconter à Athénaïs. Puis elle attendit avec impatience l'heure où Sylvain avait coutume de lui faire sa visite hebdomadaire. Le dîner fut vite expédié, et, tandis que Cécile lavait la vaisselle et qu'Athénaïs, étendue sur un sofa, lisait un livre à couverture jaune, M^{me} Lebrouffais se mit au balcon, pour guetter l'arrivée de Dardand.

C'est lui, enfin, qui apparaît là-bas, sur le trottoir, dans le flot des piétons. Oui, c'est bien lui, avec son profil à la d'Artagnan, ses longues moustaches noires, et, soudée aux lèvres, l'éternelle cigarette.

M^{me} Lebrouffais se précipite à la porte, qu'elle

entr'ouvre avant même que le visiteur ne soit entré dans l'allée. Deux minutes encore... Sylvain franchit le seuil, et la veuve le saisit par le bras, l'entraîne dans sa chambre où ils seront seuls, où elle pourra, tout à son aise, bavarder et raconter dans tous ses détails l'entrevue de l'après-midi. Ah ! c'est M. Dardand qui va être étonné ! Mais il faut garder pour la fin, pour le dessert, cette grosse nouvelle de la fortune imprévue apportée par M. Lestranger. M^{me} Lebrouffais, en actrice habile, tient à garder ses effets. Elle commence donc par la question du mariage.

— Vous m'avez fait demander la main de Cécile, monsieur Dardand. Je vous l'accorde. Mais votre mariage ne pourra être célébré qu'après celui d'Athénaïs... J'y tiens absolument. Jamais je ne consentirais à marier ma fille cadette avant l'aînée.

Sylvain tombe des nues. Certes, il aime Cécile et a rêvé de l'avoir un jour pour femme. Mais il n'a chargé personne de demander pour lui la main de la jeune fille.

M^{me} Lebrouffais ne veut rien entendre.

— Taisez-vous donc, monsieur Dardand. N'essayez pas de nier. C'est inutile. Votre ami M. Lestranger m'a tout dit... Mais nous reparle-

rons de cela plus tard... J'ai une grosse, grosse nouvelle à vous apprendre... Ah ! vous êtes un malin, vous. Vous avez fait votre demande au bon moment...

Et M^{me} Lebrouffais raconte la visite de Norbert, sans omettre un seul détail.

Alors, brusquement, le jour se fait dans l'esprit de Sylvain. La ruine de son ami coïncidant avec la mort de sa mère, la rupture de son mariage, rupture dont il ne lui a jamais révélé le vrai motif, sa démarche près de M^{me} Lebrouffais, tout cela s'enchaîne. Il devine ce qui a dû se passer : le vol commis par le père de Lestranger, l'aveu de la faute fait par la mère sur son lit de mort, et tout ce qui s'en est suivi. Il comprend en même temps quel sentiment délicat a poussé Norbert à demander pour lui, Sylvain, la main de Cécile, et il admire la générosité, la grandeur d'âme, le désintéressement de son ami. Mais il se garde bien de communiquer ses réflexions à M^{me} Lebrouffais. Il ne faut pas que la veuve puisse soupçonner la vérité. Autrement, avec les meilleures intentions du monde et convaincu qu'elle rend service à Norbert, elle ne manquerait pas de crier sur les toits le secret que le fils de l'agent de change, par respect pour la

mémoire de son père et pour l'honneur de son nom, a pris soin de cacher à tous.

A tous — excepté au docteur et à sa fille ! Sylvain le croit, du moins, et c'est en cela qu'il se trompe dans ses déductions. Mais aussi, le moyen de supposer que Norbert ait poussé jusque-là l'héroïsme de son silence ? Non. Il a dû tout raconter à Madeleine et au docteur, et celui-ci aura déclaré qu'après une semblable révélation, il lui était impossible de consentir au mariage projeté. Certes, la jeune fille aura pleuré, supplié, employé tous les moyens pour faire revenir son père sur sa décision. Larmes, prières, tout aura échoué devant l'inflexibilité du vieillard, tremblant d'indignation à l'idée qu'il a failli donner son enfant au fils d'un voleur. Oui, c'est ainsi qu'ont dû se passer les choses, et de ce côté, désormais, il n'y a plus rien à espérer pour Norbert... Envolés, les rêves ! Flétris, déjà, les fleurs écloses du matin, comme, celles que Siebel veut cueillir :

Je ne puis, sans qu'elle se fane,
Toucher une fleur !...

Tandis que Dardand songe tristement, M^{me} Lebrouffais continue de parler avec volubilité. Mais le jeune peintre ne l'écoute plus. Assis

Edouard-Eugène Terrier, cavalier de marine, de Saumur, et Caroline-Louise Lebec, couturière, de Gizoux (Indre-et-Loire).

Honoré-Joseph Pelé, maréchal, de Neufbourg (Manche), et Françoise Maingny, domestique, de Saumur.

Prosper-Émile Chalot, boucher, de Saumur, et Justine-Joséphine-Eugénie Dufour, sans profession, de Saint-Clément-des-Lévées.

Joseph Bichet, chapelier, et Marie Louise Fèvre, chapelière, tous deux de Saumur.

Paul Ouvrard, employé de commerce, et Julia-Claire Jousse, pianiste, tous deux de Saumur.

Louis-Eugène Chaplet, cultivateur, des Rosiers, et Augustine-Pauline Montagne, couturière, de Saumur.

On annonce que la Direction du théâtre va monter *Don Juan*, l'opéra de Mozart, *Dimitri*, de Victorin Joncières, etc., avec le concours de M. Giraud, l'excellent baryton, qui doit donner à Angers une vingtaine de représentations.

LES VAGABONDS

Les décisions prises par le ministre de l'intérieur dans le but d'arrêter les progrès croissants du vagabondage ne semblent pas avoir produit grand effet.

Les instructions du ministre sont-elles bien suivies ? Voilà la question. L'exemple de la municipalité de Brionne (Eure) serait bon à suivre dans la circonstance.

Le conseil municipal de cette ville s'est inquiété, dans sa dernière séance, du passage d'une bande de nomades composée d'au moins 40 individus.

Quelques membres du conseil ayant exprimé la crainte que ces nomades, encore peu éloignés de Brionne, ne commissent des déprédations dans les environs, le maire a donné connaissance d'une circulaire du ministre de l'intérieur, adressée par M. le préfet aux sous-préfets, maires, commandants de gendarmerie et commissaires de police auxquels il recommandait d'assurer strictement l'exécution des instructions ministérielles. D'après ces instructions, les nomades doivent être refoulés jusqu'à la frontière du département, pour que le préfet du département voisin fasse de même et que les bandes nomades soient successivement ramenées à la limite du territoire français.

Le conseil a exprimé le vœu que les dispositions de cette circulaire soient exécutées avec vigueur.

LES ULMES. — *Suicide.* — La nommée Perdrin, âgée de 54 ans, cultivatrice, s'est pendue dans son écurie à la ferme de la Rousseillère pendant que son mari était à travailler dans les champs.

Cette femme était en proie, depuis le départ

près de la fenêtre entr'ouverte, il contemple d'un œil distrait la rue où gronde la foule, où vont et viennent en sens divers les passants, courant à leurs affaires, à leurs plaisirs. Une rumeur monte d'en bas, faite de mille bruits qui se mêlent et se confondent, voix éraillées des camelots criant les journaux du soir, roulement des omnibus et des fiacres, propos qui s'échangent, — tandis que la nuit descend peu à peu sur la grande cité dont les becs de gaz s'allument, piquant l'ombre de points jaunâtres, ça et là.

VI

Si M. Nevers s'était imaginé un instant que sa fille oublierait LeStrange, il dut bientôt reconnaître son erreur. Le docteur avait beau être un collectionneur enragé de coquillages, ses strombes et ses nautilus ne l'absorbaient pas tout entier. Il s'aperçut bientôt qu'au moral et au physique un changement inquiétant s'opérait en Madeleine. La jeune fille avait perdu sa gaieté. Elle n'ouvrait plus son piano, ne riait plus, parlait à peine. Elle dépérissait à vue d'œil. M. Nevers consulta plusieurs de ses confrères, des célébrités du monde médical. Ils examinèrent Madeleine et tous firent la

de son fils pour l'armée, à un profond chagrin, mais rien ne pouvait prévoir qu'elle prendrait un jour cette funeste résolution.

CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

Canton de Tours-Centre

Résultat du scrutin du 10 novembre 1889.

Inscrits	5,849
Votants	4,074
MM: P. Mame, royaliste,	4,914
Pic-Paris, républicain,	1,389
G. Laurenceau, boul.	754
Ballottage.	

MISE EN VENTE DE LA « PETITE FRANCE »

Le 21 novembre prochain, M. Ferrier, liquidateur de la société la *Petite France*, fera procéder, en l'étude de M^e Ragot, notaire à Paris, à la vente du journal la *Petite France*. La mise à prix est de cent francs.

On vendra également les journaux *l'Avenir* et *la Semaine*, exploités à Poitiers, et qui appartenaient à la Société.

Les deux filles jumelles du comte Le Gonidec de Traissan, frère du nouveau député d'Ille-et-Vilaine, doivent recevoir en même temps la bénédiction nuptiale dans la cathédrale de Laval à la fin de ce mois.

L'une épouse le comte Horric de Beaucaire, rédacteur au ministère des affaires étrangères ; l'autre le vicomte de Coisson, dont la famille est fixée en Bretagne.

LES BOUGIES EMPOISONNÉES

Voici bientôt venir l'hiver et, avec lui, les longues soirées, les réunions. On a alors l'habitude d'allumer un grand nombre de bougies ; eh bien, n'achetez pour cela que des bougies blanches, celles qui sont colorées contenant presque toujours des substances toxiques et, en particulier, des sels arsenicaux.

Le fait a été constaté l'année dernière : des enfants et des adultes, ayant assisté à une distribution de cadeaux autour d'un arbre de Noël, éprouvèrent des malaises, des vertiges, des vomissements.

L'enquête qui fut faite à la suite démontra que ces accidents devaient être attribués à des bougies de couleur brûlant dans l'arbre de Noël, bougies où l'on constata la présence de l'arsenic.

FAITS DIVERS

TREMBLEMENT DE TERRE

On télégraphie de Nîmes (Gard), que l'avant-dernière nuit, à trois heures dix minutes du matin, une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie au sud-ouest de Cavaillon.

même réponse : « C'est une maladie de langageur. Il faudrait des distractions, peut-être la campagne, un climat plus doux... » Le docteur songea à un voyage dans le Midi. On pousserait jusqu'en Espagne, si cela semblait sourire à la jeune fille. Madeleine, consultée, répondit qu'elle ferait ce que voudrait son père, et, dès le lendemain, elle commença à s'occuper des préparatifs du voyage.

Tous les matins, la jeune fille, accompagnée d'une femme de chambre, se rendait à l'église où elle entendait la messe. La veille du jour fixé pour le départ, en sortant de l'église, elle congédia sa camériste, sous prétexte d'une course à faire dans le voisinage. « Si mon père me demande, dit-elle, répondez-lui que je rentrerai dans une demi-heure. »

Puis, quand elle se fut assurée que la femme de chambre était assez loin pour ne plus la voir, elle béla un fiacre qui passait à vide et y monta en jetant une adresse au cocher.

(A suivre.)

MAXIME JULLET.

Dans toutes les maisons, meubles, matériel de cuisine et vitres ont fait un bruit épouvantable.

Les habitants, effrayés, sont sortis de leurs maisons.

La secousse a été de très courte durée, il n'y a eu aucun accident à déplorer. En huit jours c'est le deuxième tremblement de terre ressenti à Cavaillon.

A la distribution des récompenses de l'Exposition actuelle, une médaille d'or a été décernée à la MAISON FRÈRE, 19, RUE JACOB, PARIS. Déjà, à l'Exposition universelle de 1878, cette importante maison de spécialités pharmaceutiques avait mérité une semblable récompense. Dans l'intervalle de nos deux Expositions universelles, elle avait remporté deux autres médailles d'or, aux Expositions internationales d'Amsterdam, 1883, de Sydney, 1888, sans compter beaucoup d'autres distinctions antérieures du même genre en France et à l'étranger. En effet, les produits de cette grande maison jouissent de la plus haute estime dans le monde entier.

Au nombre des produits exposés et récompensés on a pu remarquer le *Sirope de Regnard*, cette préparation exquise qui renferme l'extrait concentré des plantes pectorales les plus efficaces pour calmer et guérir la toux. Il est bon d'en prendre note au moment où la saison rigoureuse ramène les affections des bronches et de poitrine.

C'est rendre service de les conseiller

Le Bouchet (Vienne), le 4 juin 1889. — J'avais toujours de fréquents maux de tête et l'estomac embarrassé ; depuis que je prends vos *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 la boîte, j'es suis beaucoup mieux. Une dame à qui je les ai conseillées renait aussi chaque jour à la santé, depuis qu'elle en fait usage. DARBAS, chef de station.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 10 novembre 1889.

La physionomie du marché a été meilleure en fin de semaine. Le 3 0/0 s'est arrêté à 87.22 ; le 4 1/2 0/0 s'est établi à 405.

Le Crédit Foncier oscille de 4,297.50 à 4,300. Les obligations ont conservé leur bonne tenue ; les foncières 1879 sont à 456 et les communales 1879 à 459 avec un bon courant de demandes à ces cours.

Sur la Banque de Paris et des Pays-Bas on reste aux environs de 838.75. La Banque Nationale du Brésil fait 492 fr. de prime. Depuis quelques jours, des spéculateurs impatientes, qui avaient acheté en vue d'une plus-value immédiate, ont réalisé brusquement, déçus dans leur attente. Ils n'ont pas compris qu'il s'agissait de tout autre chose que d'une affaire de spéculation. Le recul que leurs ventes ont amené sera éphémère et les porteurs n'ont pas à s'en préoccuper.

La Société Générale s'est maintenue très ferme à 460.

La Banque d'Escompte se retrouve à 526.25. Le Crédit Lyonnais, débarrassé des vendeurs à découvert, a repris le cours de 700.

La Société de Dépôts et Comptes courants s'échange à 598.75, coupon de 7.25 net détaché.

La Banque d'État a réuni ses actionnaires le 4 novembre à l'effet de délibérer sur la vérification de l'augmentation du capital social, et sur la mise au porteur des actions. L'assemblée a voté une double résolution approuvant cet ordre du jour.

Le Comptoir National d'Escompte vient d'introduire sur le marché en Banque les obligations 4 0/0 des Chemins russes Koursk-Char-kow-Azou, garanties par le gouvernement impérial de Russie.

Le 4 1/2 0/0 Portugais, coté 497.50, appelle l'attention des capitalistes qui recherchent pour leurs placements les fonds d'État solidés et donnant un revenu au-dessus de la moyenne ordinaire.

Le 4 0/0 Turc, arrêté quelques jours par les moins bonnes dispositions du marché, a repris sa marche en avant et passe à 47.45.

Le Panama cote 53.75. Sur l'Alpina le cours de 203.75 auquel on est resté ne peut manquer de provoquer de nouveaux achats.

Le Gaz de Madrid, dans le groupe des valeurs de cette nature, est une de celles qui sont les plus susceptibles d'une hausse importante et rapide.

Les obligations des Immeubles remboursables à 1,000 fr. ont gagné 4 fr. à 379.

Voici les conditions de l'émission des Grands Bouillons Parisiens : 10,000 obligations remboursables à 500 fr. émises à 285, rapportant 45 fr. d'intérêt annuel.

Le marché des obligations des Chemins Argentins et des Chemins de Santa-Fé a été très actif. On a demandé les premières à 430, les secondes à 395.

L'obligation des Chemins Économiques en reprise à 386.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque de l'Ouest escompte dès maintenant au taux de la Banque de France tous les coupons à l'échéance du 1^{er} janvier. En envoyant ses coupons sous pli recommandé à la Banque de

l'Ouest, place du Havre, à Paris, on en reçoit le montant par retour du courrier.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 11 novembre 1889

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, de M. ED. DUPREZ, musique de VERDI.

DISTRIBUTION :

Rodolphe d'Orbel, MM. Samaty ; Georges d'Orbel, Villard ; Le docteur Germont, Darras ; Le vicomte Emile, Greteaux ; Le baron Raynal, Garnier ; Violetta, M^{mes} Pupier ; Clara, Michaud ; Annette, Cazaux ; Le marquis d'Orbigny, MM. Pascaud ; Un domestique, Nénot.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, de MM. SCRIBE et MELESVILLE, musique d'ADAM.

M. Darras remplira le rôle de Max, sergent ; M. Greteaux celui de Daniel ; M^{me} Michaud celui de Betty.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 12 novembre

Un Lycée de jeunes filles, vaudeville-opérette en 4 actes.

Prête-moi ta femme, comédie en 2 actes.

DES PREMIERS SOINS

Lorsque vous éprouvez des maux de tête, quand la langue est épaisse, chargée, ayez aussitôt recours aux *Pilules Gicquel*. Elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins. Elles vous préserveront des névralgies, migraines, des étourdissements, des congestions. Elles sont aussi très efficaces contre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydro-pisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

SOCIÉTÉ ANONYME DES GRANDS BOUILLONS PARISIENS

CAPITAL : 3,000,000 DE FRANCS.

SIÈGE SOCIAL : 1, Place Boieldieu, à PARIS.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

10,000 Obligations de 500 Fr.

INTÉRÊT ANNUEL : 15 FRANCS

Payable semestriellement les 1^{er} Mai et 1^{er} Novembre

au Siège de la Société, 1, Place Boieldieu, à Paris.

Tous les coupons du 1^{er} Novembre 1889.

AMORTISSEMENT : 500 FRANCS PAR TITRE ANNUEL EN 70 ANS

A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 1890

PRIX D'ÉMISSION : 285 Fr.

PAYABLES COMME SUIV :

50 francs en souscrivant ;

100 » à la répartition (du 20 au 25 Novembre 1889) ;

50 » le 15 Janvier 1890 ;

85 » le 15 Mars 1890.

285 francs.

Ces Obligations constituent un placement à 5 0/0 net d'impôt, sans compter la prime de remboursement.

Le produit de cette Émission sera plus spécialement employé en ACHATS D'IMMEUBLES et en création de Nouveaux Établissements.

Les intérêts et le remboursement de ces obligations sont GARANTIS par tout l'ACTIF actuel de la Société, par les nouveaux Établissements à créer et les Immeubles à acheter.

Les titres entièrement libérés à la répartition seront délivrés au prix de 280 francs avec jouissance du 1^{er} Novembre 1889 ; ils auront donc droit à la totalité du coupon payable le 1^{er} Mai 1890.

La Souscription aura lieu le 16 Novembre à PARIS : Au Siège de la Société, 1, Place Boieldieu.

On peut dès à présent souscrire par Correspondance.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

ÉPIGERIE GÉNÉRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent ;

Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent ;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 85 cent ;

Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent ;

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

L'ORIFLAMME

PÉTROLE BLANC ininflammable SANS ODEUR

Produit une Lumière incomparable

En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

Pourquoi le FONCIER monte-t-il ?

COMME UN VERSEMENT DE

170 fr. par an, en un mois, un revenu de plus de

170 DEUX MILLE FRANCS

Demandez ces renseignements au Directeur de la

Société Foncière, 205, rue de Valenciennes, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
D'UNE

MAISON

ET DIVERSES
Parcelles de Terre, Vigne et Bois
Sises communes de Parnay et de Souzay,
Dépendant des communautés et succession ESNAULT-PIETTE.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE 1889, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaupaire, n° 17, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu entre les parties ci-après dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-neuf;

Aux requêtes, poursuites et diligences du sieur René Esnault, cultivateur, demeurant à Parnay, ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11;

En présence de: 1^o Le sieur René Piette, charbonnier, demeurant à Parnay, pris au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Alfred Esnault, ayant pour avoué constitué M^e ALBERT, avoué à Saumur; 2^o le sieur Léon Esnault, majeur, cultivateur, demeurant à Parnay, défaillant; 3^o le sieur Vincent Forge, cultivateur, demeurant à Parnay, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Esnault.

Le dimanche premier décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaupaire, n° 17, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé.

Il sera procédé à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Esnault-Piette, et de la succession de ladite dame Esnault, décédée à Parnay, le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

DÉSIGNATION

Commune de Parnay.

1^{er} Lot.

Une maison, située au bourg de Parnay, sur la route de Saumur à Fontevault, composée de: quatre chambres au rez-de-chaussée, grenier sur le tout, écurie, étable, toit à porcs, jardin derrière la maison, contenant environ deux ares, le tout joignant au nord la route, au midi un chemin, au levant le chemin et la route et au couchant Bourdin, compris au cadastre sous le numéro 269 de la section A.

Mise à prix, dix-huit cents francs, ci. 1,800

2^e Lot.

Trente-trois ares de terre, dont moitié en vigne, situés à la Forêt, joignant au couchant un chemin, au levant Alexis Nau, au nord et au midi Bourdais, compris au cadastre sous le numéro 694, partie de la section E.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

3^e Lot.

Un jardin planté d'arbres fruitiers, situé au canton de la Basse-Rue, d'une contenance d'un are quarante centiares, joignant au nord la route de Saumur à Fontevault, au levant Bourdin et Bourdais, au couchant Moriceau, compris au cadastre sous les numéros 458 et 459 de la section A.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50

Commune de Souzay

4^e Lot.

Onze ares environ de terre labourable, situés à la Paleine-aux-Anes, joignant au nord Pierre Chevalier, au midi François Andouin, au levant et au couchant Maillet, compris au ca-

dastre sous les numéros 240 et 241 de la section D.

Mise à prix, quarante francs, ci 40

5^e Lot.

Vingt-deux ares de bois taillis, situés à Champigny, joignant au nord Mitonneau, au levant dame Piette, au couchant Girault, au midi un chemin, compris au cadastre sous le numéro 164 P de la section E.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

Total des mises à prix: 2,090 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;
2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;
3^o A M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

Assistance judiciaire.

(Décision du bureau de Saumur, en date du 27 mars 1888.)

EXTRAIT

D'un Jugement de Divorce

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Adèle Jardon, épouse du sieur Louis Breton, voyageur de commerce, demeurant à Saumur, rue de Poitiers, n° 19, avec lequel elle est domiciliée de droit, ladite dame autorisée par justice à résider provisoirement à ce même domicile,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 25 novembre 1888 ».

Par le Tribunal civil de Saumur, le 25 juillet 1889, enregistré;

Contre le sieur Louis Breton, voyageur de commerce, ayant demeuré à Saumur, rue de Poitiers, n° 19; actuellement sans domicile ni résidence connus en France;

Et d'un exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du 18 octobre 1889, enregistré gratis, contenant signification audit sieur Breton du jugement sus-énoncé;

Il appert que ladite dame Adèle Jardon a obtenu le divorce contre son mari.

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 8 novembre 1889, enregistrée gratis, et en conformité à l'article 247 du Code civil, tel qu'il a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 8 novembre 1889.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

2 ÉTUDES DE NOTAIRE à céder en Touraine. — Produits, 15,500 et 12,000. — Lignes ferrées.

ON DEMANDE A ACHETER une étude de notaire d'un produit de 15 à 20,000, dans chef-lieu de canton ou d'arrondissement. Et une autre d'un produit de 7 à 8,000.

S'adresser à M. FLEURIAU, banquier, à Bourgueil (Indre-et-Loire).

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de transférer son domicile rue du Prêche, 4, et Grand Rue, 50.

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écriture. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le SAMEDI 16 NOVEMBRE 1889, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice,

MAISON

De plusieurs corps de Bâtimens

AVEC JARDINS

Et de diverses parcelles de Terre, Pré, Vigne, Bois et Terrains plantés d'arbres,

Le tout situé communes de Méron et d'Antoigné, arrondissement de Saumur.

Mise à prix totale, 2,200 fr.

S'adresser, pour renseignements:

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pour insertion sommaire, (849) ANDRÉ POPIN.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, 23, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

Le Dimanche 16 Novembre 1889, à 1 heure de l'après-midi, à Saumur, en l'étude de M^e AUBOYER,

VASTE MAISON

SITUÉE AU BOURG DE DISTRE,

Comprenant 12 chambres dont 5 à feu, remise, écuries, cours, jardins, caves en roc et pressoir.

Mise à prix: 4,000 fr.

Clos de terre et vigne blanche et rouge, de 2 hectares 27 ares environ, attenant à la maison.

Mise à prix: 180 fr. les cinq ares 50.

Jouissance à Noël 1889.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à M. AGNÈS, qui habite la maison, et, pour les renseignements, au notaire. (882)

Vêtements sur mesure

A QUALITÉ ÉGALE, FAÇON AUSSI SOignée

15 à 20 0/0 moins cher que partout ailleurs.

L. RÉMY, tailleur

29, rue du Pressoir-S^t-Antoine, à Saumur.

Jacquettes, Redingotes et Manteaux

Pour Dames, sur mesure

TRAVAIL À FAÇON ET RÉPARATIONS

Prix très modérés.

Les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se déranger, n'ont qu'à faire prévenir M. RÉMY par une carte postale ou autrement: il se rend auprès d'elles.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

Ville de Doué-la-Fontaine

ADJUDICATION

DU Droit d'Étalage

A la Mairie de Doué, le LUNDI 25 NOVEMBRE 1889, à une heure de l'après-midi.

Mise à prix: 12,000 fr.

Prix du bail actuel, 14,765 fr.

Cautionnement exigé, 4,000 fr.

ON DEMANDE une Cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

OCCASION

5,000 bouteilles

Vins blancs des coteaux de Saumur 1874, 1884 et 1887

A vendre dans une propriété située au centre des meilleurs crus des Coteaux.

Tous ces vins ont été récoltés sur la propriété elle-même, et sont d'une qualité indiscutable.

Pour traiter, s'adresser à M. SORET, négociant à la Croix-Verte.

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

sauf variation

ENTREPOSITAIRE: A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

CHOCOLATS IMBERT

Menier, le 1/2 kil.,	1.65	Santé fin, le 1/2 kil.,	1.30
Planteur, —	1.65	— surfin, —	1.60
C ^{ie} Coloniale, —	2.20	Supérieur vanillé, —	1.90
Félix Potin, le 1/2 k.,	1.30, 1.50, 1.70	Double vanille, —	2.10
Express, les 6 déjeuners,	90 et 1.20	Escompte de 5 0/0 par 5 kilog.	

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.